

COMMUNE DE CALONGES

(Lot-et-Garonne)

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 3 juillet 2026

Date de convocation du Conseil municipal : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 3 juillet, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Calonges, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick YAOUANC, Maire.

Secrétaire de séance : Renée DOSE

Nombre de conseillers en exercice : 15 — Présents : 10 — Votants : 15

Étaient présents : Patrick YAOUANC, Renée DOSE, Philippe GALLESIO, Christelle BURGAUD, Aurore BOUSSIERES, Christophe VILLACAMPA, Alexandra DEBAR, Virginie GONCALVES ESTEVES, Martine GIBARROUX, Éric DALL'ANTONIA.

Pouvoirs : Julien DALLA MARIA, Francine PAILLE, Guillaume SALLEFRANQUE, Patrick BARTHOU, Laurent HEURTER.

Absents : néant.

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un délégué CNAS
- Admission en non-valeur de créances
- Questions diverses

1. Désignation d'un délégué élus et d'un délégué agents pour le mandat 2026-2032 du CNAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, suite au renouvellement du Conseil municipal en date du 27 mars 2026, il est nécessaire de désigner de nouveaux délégués CNAS pour les agents et pour les élus.

Le CNAS est un organisme qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. Il propose à ses bénéficiaires un large éventail de prestations : aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction, etc., qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner :

- **Délégué élus :** Patrick YAOUANC
- **Délégué agents :** Tom MARTY

(Délibération n° 2026-33 — reçue en Préfecture le 6 juillet 2026)

2. Admission en non-valeur de créances — exercices 2015 à 2024

Monsieur le Maire informe les conseillers que, dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable public, ce dernier propose l'admission en non-valeur de plusieurs créances irrécouvrables détenues par la commune, réparties sur 27 pièces, concernant 9 débiteurs distincts, pour les exercices 2015 à 2024.

Ces créances sont présentées en non-valeur pour les motifs suivants : montant inférieur au seuil de poursuite (30 €), combinaisons infructueuses d'actes, poursuites sans effet, ou procès-verbal de perquisition et de renseignement négatif. Le total des 27 créances s'élève à 999,89 €.

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du Code général des collectivités territoriales, l'instruction budgétaire et comptable M57, et les demandes d'admission en non-valeur transmises par le Comptable public en date du 9 juin 2026 (listes 8365011515 et 7887200615),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur pour un montant total de 999,89 € correspondant aux listes des produits irrécouvrables dressées par le comptable public ;

- DIT que ces créances de 999,89 € seront inscrites au compte budgétaire 6541 (créances admises en non-valeur).

(Délibération n° 2026-34 — reçue en Préfecture le 6 juillet 2026)

3. Questions diverses

Fête du 14 juillet

Le Conseil évoque l'organisation de la fête du 14 juillet.

Plan communal de sauvegarde (PCS)

Le Conseil aborde l'actualisation du plan communal de sauvegarde et notamment :

- l'organisation au niveau du domicile ;
- la répartition des autorités et responsabilités ;
- le recensement individuel des habitants ;
- l'établissement de la liste des personnes vulnérables (recensement en cours).

Moyens de secours

- Prévoir un stock d'eau à la Mairie ;
- Étudier la constitution d'une réserve communale ;
- Organiser une formation à la manipulation des extincteurs ;
- Vérifier la disponibilité des équipements.

Recensement des risques sur la commune :

- Canicule
- Risque inondation
- Golfech ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

Fait à Calonges, le 6 juillet 2026

La Secrétaire de séance,
Renée DOSE



Le Maire,
Patrick YAQUANC

